

AGA RÉSOLUTION 1(6.1.a)

OBJET : APPROBATION DES MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX — 2023-2024

ATTENDU QUE Le conseil d'administration de l'ICAJ a mis en place, en 2020, un comité de gouvernance pour examiner les pratiques de gouvernance de l'ICAJ;

ATTENDU QUE Le Comité de gouvernance a entrepris la révision des règlements généraux;

ATTENDU QUE Le Conseil d'administration a approuvé une modification des règlements lors de sa réunion du 24 octobre 2023. Cette modification doit être ratifiée par l'AGA.

Après avoir considéré la recommandation du Comité de gouvernance et après discussion, le Conseil d'administration adopte une résolution visant à amender les règlements généraux, prévoyant la nomination de parrains et de marraines, à l'Assemblée générale annuelle pour approbation en octobre 2023. Nous suggérons que l'amendement proposé devienne l'article 39 des règlements généraux et que les articles suivants soient renumérotés.

39. a. Le conseil d'administration peut nommer un parrain ou une marraine en reconnaissance des services exceptionnels rendus à l'Organisation.
- b. La fonction de parrains et marraines : Les parrains et marraines prêtent leur nom à la Corporation pour exprimer leur soutien à sa mission et à ses programmes. Ils et elles contribuent à la mission de la Corporation en partageant leurs idées, leurs expériences et d'autres perspectives enrichissantes en matière de leadership. Ils et elles encouragent d'autres éducateurs et dirigeants à contribuer à l'enrichissement intellectuel de la Corporation en donnant de leur temps et de leurs connaissances.
- c. Contraintes liées à la fonction de parrains et marraines : Les parrains et marraines ne sont pas des administrateurs de la Corporation, n'ont pas le droit de vote au conseil d'administration et n'assument aucune responsabilité au nom de la Corporation.

d. Durée du mandat : Le mandat d'un parrain et d'une marraine prend fin lorsqu'il ou elle démissionne ou lorsque le conseil d'administration met fin à son mandat par notification écrite.

e. Nomination : Le conseil d'administration peut nommer des parrains ou des marraines sur recommandation du Comité de gouvernance.

Sur une motion faite par et,

Appuyée par

IL EST RÉSOLU

QUE Les membres de l'ICAJ de l'AGA ratifient la modification des statuts présentée par le conseil d'administration.

Approuvée le 25 octobre 2023.

**L'honorable Peter Willcock
Président du Comité de gouvernance**

AGA RÉOLUTION 2 (6.1.b)

OBJET : ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2023-2024

ATTENDU QUE L'ICAJ peut nommer entre 10 et 30 membres au Conseil d'administration;

ATTENDU QUE Le Comité de gouvernance agit en tant que comité de nomination de l'ICAJ. Des candidatures sont reçues par l'ICAJ de manière régulière.

ATTENDU QUE Le Comité de gouvernance a examiné les candidatures reçues et recommande la nomination de cinq nouvelles candidates au conseil d'administration de l'ICAJ et le maintien en fonction de ceux dont le mandat n'est pas encore terminé;

Sur une motion faite par et,

Appuyée par

IL EST RÉSOLU

QUE l'élection des nouveaux membres suivants soit proposée pour un premier mandat de deux ans :

1. L'honorable Suzanne Boucher, Cour supérieure de Justice, Ontario
2. Jaimie Graham, membre de l'*Alberta Utilities Commission* et membre du comité de planification de la conférence sur la rédaction législative de l'ICAJ
3. L'honorable Veronica Jackson, Cour suprême de la Colombie-Britannique
4. Janet McIntyre, directrice retraitée, ministère de la Justice, Canada, Secrétariat à l'accès à la Justice
5. Nazrina Umarji, directrice des affaires juridiques, College of Physicians and Surgeons of Alberta

RAPPORT DES NOMINATIONS (PROJET) – Le 5 juillet 2023

Il s'agit du projet de rapport de nomination tel que révisé le 5 juillet 2023, qui a été discuté lors de la réunion du comité de gouvernance afin d'assurer la relève au sein du comité exécutif et approuvé lors de la réunion du conseil d'administration du 24 octobre 2023.

Mandats d'administrateur expirés au 24 octobre 2023

L'Hon. Marc Richard

Professeur Bradford Morse — restera au comité Éducation et recherche

M. Stephen Bindman — restera au comité de gouvernance et de communications

L'Hon. James O'Reilly

Mark Benton

Deuxième année du second terme

L'Hon. Julie Dutil

L'Hon. Lana Krogan

L'Hon. Peter Willcock

Le professeur Kent Roach

L'Hon. Eric Tolppanen

Première année du troisième terme

L'Hon. Scott Hughes

Adam Letourneau

Mark Spakowski

Linda Abrams

Première année du second terme

Jennifer Cox

Miray Granovsky

Megan Longley

Martine Valois

Deuxième année du premier terme

Brian A. Blumenthal

Angela Caseley

Mélanie Chartier

Keiran Gibbs

Doug LePard

Hong Nguyen

Brenda Young

L'honorable Colleen Suche deviendra présidente sortante le 27 octobre 2023.

Approuvée le 25 octobre 2023.

L'honorable Peter Willcock, Président du Comité de gouvernance

AGA RÉSOLUTION 3 (6.1.c)

OBJET : NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE 2023-2024

ATTENDU QUE Les vérificateurs Gosselin inc. ont été nommés pour l'exercice 2021-2022 par le conseil d'administration à la suite d'un appel de propositions en août 2021;

ATTENDU QUE Gosselin Inc. et son auditeur Pierre Villeneuve, CPA a effectué la vérification pour la seconde fois au cours de l'exercice 2022-2023.

ATTENDU QUE Cette nomination n'est valable que pour un an à la fois.

Sur une motion faite par et,

Appuyée par

IL EST RÉSOLU

QUE Le conseil d'administration présente, aux membres de l'assemblée générale annuelle, une résolution pour nommer Gosselin inc. comme vérificateur de l'ICAJ pour l'exercice 2023-2024, pour un an, avec des honoraires de base allant de 9 000 \$ à 11 000 \$.

Approuvée le 25 octobre 2023.

L'honorable Scott Hughes
Trésorier